

**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES
POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DE MAINE ET LOIRE**

SCRUTIN DU 19 juin 2026

OBJET DU SCRUTIN : Election des représentants des communes - 2026

Le 19 juin 2026, au Centre de gestion de Maine et Loire, 9 rue du Clon à ANGERS s'est réunie la commission départementale, instituée par l'arrêté du 28 avril 2026 de la Présidente du Centre de Gestion de Maine et Loire, dans les conditions prévues par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

A 10h45 heures, la Présidente a déclaré le scrutin ouvert.

La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985:

Nombre d'enveloppes exterieures reçues au CDG..... : 106

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
- non acheminées par la poste	1
- parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	4
- ne comportant pas la signature de l'électeur et son nom écrit lisiblement	2
- parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	0
- comprenant plusieurs enveloppes intérieures	0
- autres cas de nullité	0

A 11h30 heures, la Présidente a publiquement déclaré le scrutin clos.

DL
HJP
JPB
UK
EG
R

1/4

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- nombre d'électeurs inscrits dans le département : 162
- nombre d'enveloppes extérieures valablement reçues au CDG : 99

La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Puis, il a été procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Total de suffrages attribués aux électeurs..... : 5111
- Nombre de suffrages recueillis dans l'urne.....: 2685
- Nombre de suffrages nuls..... : 121
- Nombre de suffrages blancs..... : 5

- Nombre de suffrages valablement exprimés..... : 2559**

- Nombre de suffrages obtenus par la liste unique : 2559**

Attribution des sièges :

Les sièges à pourvoir ont été attribués ainsi qu'il suit :

La commission départementale détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires des communes à élire au conseil d'administration.

Les représentants au conseil d'administration du centre de gestion sont élus à la proportionnelle.

Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

Les sièges de représentants titulaires restant à pourvoir sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne.

1. Calcul du quotient électoral :

$$\frac{\text{Nombre de suffrages valablement exprimés}}{\text{Nombre de sièges de titulaires à pourvoir}} \text{ soit } \frac{2559}{21} = 121.86$$

Handwritten notes:
Rote
EG
PC
EOR
JFB
DL
HIE
UR
2/4

2. Attribution des sièges au quotient :

Nombre de voix obtenues	2559			
<hr/>		= 21.00	soit	21 sièges
Quotient électoral	121.86			

Soit 21 sièges attribués

Bilan attribution des sièges:

Membres titulaires

Mme MARQUET Elisabeth
Maire de JARZE-VILLAGES

M. GUERY Tony
Maire de LA MENITRE

M. ANTOINE Jean-Pierre
Maire de COURCHAMPS

M. ROBE Pierre
Maire de AUBIGNE-SUR-LAYON

Mme CHEVET Séverinne
Maire de TIERCE

Mme COQUEREAU Geneviève
Maire de SEGRE-EN-ANJOU-BLEU

M. POT Christophe
Maire
Commune de MAZE-MILON

Mme RICHARD Christine
Maire de BARACE

Mme RAIMBAULT Isabelle
Maire de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

M. KASZYNSKI Jean-Luc
Maire
Commune de VAL-DU-LAYON

M. RAVERDY Daniel
Maire de LONGUENEE-EN-ANJOU

Mme BOURBON Lydie
Maire
Commune de RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU

Membres suppléants

M. COCHET Benoit
Maire de MONTREUIL-JUIGNE

Mme LESELLE Christine
Adjointe au Maire de LA MENITRE

Mme MAZE Muriel
Adjointe au Maire de COURCHAMPS

M. BLEEKE Kevin
Maire de LA-CHAPELLE-SAINT-LAUD

M. POIRAULT Eric
Adjoint au Maire de TIERCE

Mme PORTA Claudine
Adjointe au Maire de SEGRE-EN-ANJOU-BLEU

M. THOMAS Nicolas
Adjointe au Maire de MAZE-MILON

Mme GRIMAUT Evelyne
Maire
Commune de MONTREUIL-SUR-LOIR

M. VINCENTE Daniel
Adjoint au Maire de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

M. PEZOT Remy
Adjoint au Maire de VAL-DU-LAYON

M. MALOT William
Adjoint au Maire de LONGUENEE-EN-ANJOU

M. MARTIN Thomas
Adjoint au Maire de RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU

Handwritten signatures and initials:
EG PC JP3 HJP
UK

Mme BERTHELOT-VERRON Audrey
Adjoint au maire de LYS-HAUT-LAYON

M. THOMAS Médéric
Maire de LYS-HAUT-LAYON

M. BARRE Guy
Maire
Commune de LA SEGUINIÈRE

M. BELLOEUVRE Jean-Claude
Maire
Commune de LES RAIRIES

M. BENETTA Nicolas
Maire de SAINT-GERMAIN-DES-PRES

M. LEGER Eric
Adjoint au Maire de SAINT-GERMAIN-DES-PRES

Mme THOMAS Céline
Maire de TOUTLEMONDE

Mme COURAUD Emmanuelle
Adjointe au Maire
Commune de TOUTLEMONDE

M. JOCHER Didier
Maire délégué de CUON de BAUGE-EN-ANJOU

Mme ROGER Isabelle
Maire de CORNILLE-LES-CAVES

Mme GOHIER Stéphanie
Maire de DURTAL

Mme RENAULT Lydie
Conseillère municipale de AUBIGNE-SUR-LAYON

M. BOURDIN Alain
Maire de MOULIHERNE

Mme GILLIER Pierrette
Adjointe au Maire
Commune de MOULIHERNE

Mme PRISSET Sylvie
Maire déléguée de SAINT-CYR-EN-BOURG
Commune de BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

M. DOUET Pierre-Yves
Maire de LOURESSE-ROCHEMENIER

Mme LANGLAIS Véronique
Maire de LES-HAUTS-D'ANJOU

M. MORIN Jackie
Maire de MONTIGNE-LES-RAIRIES

Observations et réclamations :

.....
.....
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 19 juin 2026 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

La Présidente,


Les représentants de la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes


Nom, Prénom, Qualité



Nom, Prénom, Qualité


BARQUET ELISABETH




CHALOPIN Philippe

Véronique Renaudon
Beaudain Jean Pierre 

Pierre ROBE'  ANTOINE JP 

Elodie GILBERT 

AUBIER David 